



Administration communale de  
Consdorf  
8, route d'Echternach  
**L-6212 Consdorf**

**N/Réf : 96392/CL-mz**

Dossier suivi par : Christian Lahure

Tél. : 247 86819

E-mail : christian.lahures@mev.etat.lu

**Concerne : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (avis 2.3)**

**Modification ponctuelle du Plan d'aménagement général de la commune de Consdorf concernant des fonds sis à Consdorf au lieu-dit « rue Kuelscheier »**

Madame la Bourgmestre,

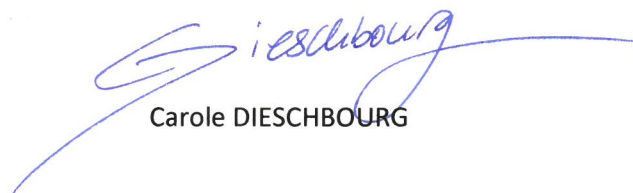
Je me réfère à votre courrier du 11 juin 2020 dans le contexte du dossier émarginé et vous informe que je partage l'appréciation du collègue échevinal comme quoi des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre du projet. Une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est donc pas nécessaire.

Le projet de PAG devrait prévoir une servitude-urbanisation consacrant l'obligation de la plantation d'une haie vive non taillée en caisson, composée d'essences indigènes (au moins 80%) sur les périphéries de la parcelle

Je me permets de vous rappeler que conformément aux dispositions de l'article 2.7 de la prédite loi, la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale ainsi que les raisons qui auront abouti à cette conclusion devront faire l'objet d'une publicité adéquate.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Carole DIESCHBOURG